



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **12 juillet 2023** – 21h00 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 04/07/2023
Nombre de membres en fonction : 05
Nombre de membres présents : 05
Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, LAURENT Alain

Absent(s) excusé(s) : FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie

Absent(s) non excusé(s) : /

Mme Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023
- Délibération devis bûcheronnage et débardage
- Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération – Devis bûcheronnage et débardage

Madame la Maire explique que l'ONF a fait établir des devis pour les travaux de coupe de bois prévus dans le plan de gestion sur les parcelles 3, 4 et 11 de notre forêt communale.

La technicienne de l'ONF, après étude des offres, propose de retenir les 3 devis de bûcheronnage et de débardage suivants :

- Mr HUGE pour la parcelle 11 : grumes = 13€/m³ et bois coupé en 2 mètres = 15€/stère
- Mr HARMSEN pour la parcelle 3 et les chablis de la parcelle 4 : grumes = 13€/m³ et bois coupé en 2 mètres = 15€/stère
- Mr PALACIOS pour le débardage : bois de chauffage en 2 m = 12€/stère et bois d'œuvre feuillus = 12€/m³

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant à l'unanimité les 3 devis présentés et autorisant Madame la Maire à faire les démarches nécessaires à l'avancement du dossier.

III. Questions diverses

- Madame la Maire informe que les dégâts sur la route et les trottoirs de l'église, suite aux travaux pour l'installation de la fibre, vont être arrangés par l'entreprise, sous couvert du Secteur Routier.
- Madame la Maire informe de la fuite d'eau au niveau du robinet du cimetière qui a été réparée par le plombier, Olivier DECAP. Elle a également demandé à cet artisan d'établir un devis pour l'installation d'un robinet supplémentaire (pour répondre à la demande de personnes ayant des sépultures familiales en ce lieu) et pour le déplacement du robinet actuel à l'intérieur du cimetière. Elle va aussi demander au Syndicat des Eaux de la Barousse de remonter le compteur car il est très difficilement accessible.
- Madame la Maire informe qu'une affiche a été apposée aux 2 entrées du cimetière, condamnant l'état de saleté de ce lieu et reprochant au Conseil Municipal de ne pas lui accorder suffisamment d'importance ⇒ le Conseil s'excuse de cette situation. Les conditions climatiques ont favorisé la pousse rapide et importante de la végétation cette année, et les interventions de l'équipe espaces verts de la Communauté n'ont pas suffi à contenir cette végétation partout sur la commune. Comme le budget alloué aux prestations d'entretien des espaces verts est déjà important, il n'est pas évident, dans pareilles conditions, de trouver le juste équilibre. Cependant, une vigilance particulière sera observée dorénavant pour que ce désagrément ne se reproduise pas.

La séance est levée à 23h00.

Procès-verbal arrêté le 7 septembre 2023	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD
	